



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-748**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198491-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION 2021 DE FONCTIONNEMENT- MISSION LOCALE DU
PAYS D'AIX- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION 2021 DE FONCTIONNEMENT- MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays d'Aix (MLPA), association remplissant une mission de service public pour l'insertion socio-professionnelle, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre des problématiques multidimensionnelles telles que l'accès à un logement, à une formation, un emploi, aux soins, aux loisirs... Elle assure ainsi des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers une insertion et un emploi durables.

Pour accompagner la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

Dans ce cadre, la Ville d'Aix-en-Provence verse chaque année, à l'instar des communes du Pays d'Aix une adhésion annuelle à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix dont les montants, rappelés dans le tableau ci-après sont définis selon le nombre d'habitant recensé par l'INSEE.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des dernières cotisations.

Cotisation 2021	Cotisation 2020	Cotisation 2019
-----------------	-----------------	-----------------

225 797.80	226 896,75	226 597,60 €
------------	------------	--------------

L'année 2020, marquée par un contexte sanitaire inédit a engendré un accroissement du nombre de jeunes accueillis, notamment des étudiants sortis prématurément du cursus universitaire.

Sur l'ensemble du bassin d'Aix-en-Provence, la Mission Locale a été en contact avec plus de 12 000 jeunes sans qualification ni diplôme, dont plus de 600 avaient moins de 18 ans.

Parmi les 6 300 jeunes aixois contactés en 2020, près de 900 n'étaient pas connus et plus de 400 étaient mineurs. 2 724 jeunes aixois ont pu être accompagné et suivi dont 49 % ont pu trouver une solution (1 338 jeunes sans qualification) : près de 800 jeunes ont pu accéder à un emploi durable, 300 ont repris une formation, 141 sont entrés dans le dispositif « Garantie jeunes ».

Au vu des difficultés de plus en plus prégnantes, cet acteur de l'insertion a obtenu le doublement du nombre de places en « Garantie Jeunes » passant de 300 à 600 parcours en 2021. Ce dispositif vise à amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active. Généralisée depuis le 01/01/2017, c'est une des modalités, la plus intensive, du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Afin d'être au plus près des publics, des actions partenariales innovantes visant à aller au devant des publics « invisibles » voient le jour. Pour exemple, le projet NEETS, se concrétise par l'implantation d'une antenne au cœur du quartier d'Encagnane depuis le 15 mars dernier.

Par ailleurs, en partenariat avec les centres sociaux et les équipements de proximité, une action itinérante–mobile visant à faire découvrir l'offre de la Mission locale et l'approche compétences aux Jeunes de 16 – 25 ans des quartiers prioritaires d'Aix en Provence est prévue place à la Pinette – Encagnane – Beisson – Corsy – Jas de bouffan.

Parallèlement, la Mission Locale du Pays d'Aix et le Provence Rugby a lancé un nouveau dispositif à destination de la jeunesse Aixoise : *"Transformons l'essai"*. Ce parcours innovant vise à allier la thématique Emploi-Insertion et les valeurs du sport. Il s'adresse à tous les Jeunes du Pays d'Aix de 16 à 29 ans qui ne sont : Pas inscrits au sein d'un service public de l'Emploi - Ni en emploi - ni en formation – ni scolarisés.

Il vous est proposé de compléter ce soutien par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de **300 000 €** et de valider la convention annuelle d'objectifs pour l'année 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** la convention annuelle d'objectifs 2021 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- **APPROUVER** le versement de la subvention annuelle d'un montant de **300 000 €** ;
- **DIRE** que la somme globale sera imputée sur la ligne N°90-6574-929-5352 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-748 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION 2021 DE FONCTIONNEMENT- MISSION
LOCALE DU PAYS D'AIX- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

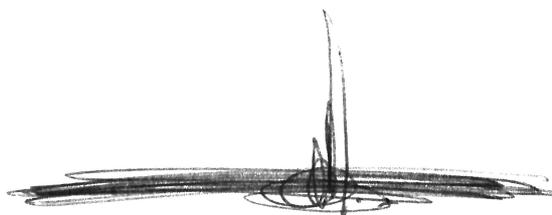
Gérard BRAMOULLÉ Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Jean-François DUBOST Sophie
JOISSAINS Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00